

Le voyage de Pierre de Lesnerac en Navarre, 1386.

Le but de la mission entreprise en Navarre en été 1386 par Pierre de Lesnerac, connétable de Nantes, fut de ramener en Bretagne la future épouse du duc Jean IV. Il quitta donc Nantes le 20 juin pour descendre le courant jusqu'à Batz puis il continua par mer jusqu'à San Sebastián. Il retourna enfin au Croisic au début de septembre avec l'Infante Juana, fille du roi Charles II. On fêta son mariage avec le duc au manoir de Saillé le 11 septembre (1). Pour autant qu'on le sache, le voyage d'aller en Espagne du nord ainsi que le retour de Bayonne s'effectuèrent rapidement et sans incidents. Pour faire le voyage d'aller, distance de 450 km par la route la plus courte, il semble qu'on n'ait mis que trois jours, ce qui fut la moyenne pour une telle distance (2). Selon toute probabilité, on fit le voyage de retour d'une façon presque aussi rapide car les bateaux ne quittèrent Bayonne que le 4 septembre et on peut estimer qu'il fallut un ou deux jours pour faire les derniers préparatifs pour le mariage après l'arrivée en Bretagne. Entre temps une délégation diplomatique avait voyagé par le col de Roncesvalles jusqu'à Saint-Jean-Pied-de-Port et Bayonne (distance de quelque 220 km par les routes modernes). La délégation rejoignit à Bayonne le reste du parti qui avait fait venir les bateaux le long de la côte de San Sebastián. Bien qu'il fallût des guides en Espagne, les routes qu'on prit ne furent ni nouvelles ni inconnues aux Bretons car les relations avec cette région de la côte de Biscaye existaient de longue date (3). L'aspect particulier de ce voyage, réalisé à la fin du quatorzième siècle, provient en ce qui concerne les sources bretonnes, de la profusion de renseigne-

(1) Sauf indication contraire tout détail au sujet du voyage vient des comptes de Lesnerac (décrits ci-dessous p. 86 et 87). Je n'ai pas vu l'article de J. ZUNZUNEGUI, *El matrimonio de Infanta Juana con el Duque de Bretaña, Principe de Viana*, x (1943), 57-68.

(2) Wendy CHILDS, *Anglo-Castilian Trade in the Later Middle Ages*, Manchester U.P., 1978, p. 170.

(3) H. TOUCHARD, *Le commerce maritime breton à la fin du Moyen Age*, Nantes 1967, p. 89.

ments fournis par les comptes du connétable. On a des informations sur les différentes étapes des préparatifs, et ce dès le début, sur les dépenses, les conditions matérielles du voyage et sur le personnel qui accompagna Lesnerac. Il semble donc bien à propos de faire quelques observations sur ces aspects de l'histoire.

Considérons d'abord le contexte dans lequel se déroulèrent ces événements. On peut vite résumer les circonstances diplomatiques du mariage proposé. Le duc Jean IV, né vers 1340, s'était déjà marié deux fois [avant 1386] avec une Anglaise chaque fois, mais ces deux mariages s'étaient terminés sans enfants. Lorsque son second mariage avec, Joan Holland, belle-fille d'Edouard, prince de Galles et de Guyenne, fut rompu par la mort de celle-ci, en automne 1384, le duc, qui avait maintenant une bonne quarantaine d'années, s'intéressa, bien sûr, à engendrer un héritier naturel (4). Cela fut d'une importance particulière car on avait précisé, dans le premier traité de Guérande (1365) que si la lignée masculine de la branche Montfort de la famille ducale venait à manquer, la succession au duché retournerait à leurs rivaux acharnés de la guerre civile, la branche Penthièvre (5).

En automne 1384 apparurent des changements menaçant, car lorsque Jeanne, comtesse de Penthièvre, mourut en septembre, le nouveau chef de cette branche de la famille fut son fils aîné, Jean. Pourtant, en ce temps-là il était comme Guy, son frère cadet, toujours otages en Angleterre car son père n'avait pas payé la rançon. Ses partisans en France engagèrent aussitôt des négociations pour obtenir sa libération, dont l'urgence leur apparut pleinement quand Guy mourut le 22 janvier 1385 (6). Bien qu'il soit impossible de découvrir en entier la nature exacte des intrigues diplomatiques qui entouraient ces manœuvres, il est évident qu'il existe des liens entre les efforts que fit Jean IV pour empêcher la libération de son rival et les préparatifs pour son troisième mariage. Ce n'était pas la première fois non plus que Jean IV et Charles II de Navarre s'étaient alliés.

Mais ce n'est pas maintenant le bon moment pour discuter longuement de leurs rapports ; il convient pourtant de noter qu'ils existaient de longue date et qu'en général les deux princes avaient entretenus de

(4) Michael JONES, *Ducal Brittany, 1364-1399*, Oxford 1970, p. 17, 45, 96-7 pour les mariages précédents.

(5) Dom P.-H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, 3 t., Paris 1742-6, i. 1592.

(6) Michael JONES, The Ransom of Jean de Bretagne, count of Penthièvre: an aspect of English Foreign Policy 1386-8, *Bulletin of the Institute of Historical Research*, xlv (1972), 7-26.

bons rapports amicaux surtout à l'époque où ils étaient alliés d'Edouard III, roi d'Angleterre. En 1371 par exemple, Charles II avait fait de Jean IV son lieutenant pour ses terres en Normandie et il y avait donc beaucoup de contact contre les deux dirigeants (7). Cependant, à cause d'une série de complots entre Charles V, roi de France, Charles II dut passer son temps dans son royaume du sud et en 1381 Jean IV promit même à Charles VI qu'il continuerait à servir contre Navarre (8). Pourtant, lui et Charles II continuèrent à partager certains intérêts pendant la guerre anglo-française. Ils avaient tous les deux le problème d'une garnison anglaise établie sur leurs terres comme suite d'une alliance avec l'Angleterre — ces garnisons étaient à Brest et à Cherbourg respectivement — ce qui représenta une source d'embarras et de difficulté. Ils voulaient tous les deux profiter bien sûr des faiblesses de leur souverain français (9). D'autres contacts entre la Bretagne et Navarre avaient été établis sur le plan personnel ainsi que sur le plan commercial et l'idée d'une alliance entre le duc et Juana n'était pas aussi bizarre qu'on l'aurait trouvé au premier abord. Quant à l'initiative de cette affaire, elle aurait bien pu, pour les Bretons, venir de Jean, vicomte de Rohan, chancelier du duché démissionnaire et ce qui est encore plus significatif, mari d'une autre Juana de Navarre la sœur de Charles II et tante de la future mariée du duc (10).

De toute façon, avant le 27 novembre 1384 on s'occupait déjà des négociations qui devaient finir par permettre le mariage, et le jour même où la cour anglaise célébrait une messe de requiem pour feu la duchesse Joan, l'Infante autorisa Guillem de Plantarosa, maître de l'hôtel de son père, à conclure les termes avec Jean IV (11). Le 13 avril 1385 grâce à l'encouragement et aux bons offices de Jean, vicomte de Rohan, ainsi que de sa femme, le duc se mit d'accord en principe pour le mariage. Certains des termes financiers ont été discutés à une réunion des Cortes de Navarre qui, peu après, accordèrent 120.000 francs pour

(7) *Recueil des actes de Jean IV, duc de Bretagne*, éd. Michael JONES, 2r., Paris 1980-3, i. n° 187; JONES, *Ducal Brittany*, p. 62-3.

(8) *Recueil*, i. n° 389.

(9) P.E. RUSSELL, *The English Intervention in Spain and Portugal in the time of Edward III and Richard III*, Oxford, 1955, traite ce thème le mieux; pour Brest cf. JONES, *Ducal Brittany* et pour Cherbourg cf. J.R. CASTRO, *Carlos III el Noble, rey de Navarra*, Pamplona 1967.

(10) *Recueil*, i. nos. 319-320, ii. n° 493; *Catálogo del archivo general de Navarra*, éd. J.R. CASTRO, t. xi (Pamplona 1955) et seq.

(11) *Catálogo*, éd. CASTRO, xv (1956), no. 599; JONES, *Ducal Brittany*, p. 99 (requiem).

l'alliance, mais des difficultés survinrent pour se procurer la dot (12). D'autres problèmes se présentèrent aussi.

Les documents navarrais donnent l'impression qu'avant avril 1385, la plupart des préparatifs pour le mariage avaient été achevés d'une manière satisfaisante, mais Pierre de Lesnerac ne partit pour raccompagner la duchesse en Bretagne qu'en été 1386 après d'autres missions d'envoyés ducaux (13). Il faut croire que des raisons diplomatiques causèrent ce retard. Des signes d'opposition à cette alliance ont pu venir de plusieurs coins de France. Il est certain que Jean IV agit de façon très circonspecte. Comme on l'a déjà constaté, avant avril 1385 les préparatifs étaient déjà bien avancés, mais une communication avec Charles VI et son conseil, reçue à Paris au début de juillet, révéla que le duc se plaignait encore de ce que ses efforts pour trouver une mariée n'avaient toujours pas réussi et il fit donc même appel au roi de lui trouver quelqu'un de convenable afin que «ge puisse avoir ligne». Il paraît que la plupart de celles qu'on lui avait proposées étaient de l'avis du duc et de son conseil trop jeune pour lui donner des enfants dans le proche avenir (14). Dans quelles mesures le duc cherchait-il à tromper le roi de France sur ses projets? On ne peut pas le savoir maintenant, mais cela est plausible. Une autre raison de ce retard provient du fait qu'il fallut gagner l'approbation du pape, qui ne fut reçue qu'au mois d'août 1386 (15). Ainsi donc, malgré le besoin urgent pour le duc d'engendrer un héritier, presque dix-huit mois s'écoulèrent entre sa première promesse d'épouser Juana et la célébration du mariage. Même lorsque Lesnerac se mit en route pour l'Espagne, il exista toujours plusieurs problèmes à résoudre sur le plan diplomatique, mais ses comptes nous renseignent surtout sur les affaires matérielles.

Les comptes commencent le 20 juin 1386. Ils ont été écrits sur dix-huit feuilles de parchemin, cousues bout à bout pour créer un rouleau long de plusieurs mètres, et conservé maintenant dans les archives départementales de la Loire-Atlantique, E 206 n° 4. Le rouleau est divisé en plusieurs parties de longueur inégale mais on peut les décrire comme suit:

(12) *Catálogo*, éd. CASTRO, xv, nos. 819, 859, 861, 1009, 1137.

(13) *Ibid.*, nos. 1026, 1037, 1051, 1129, 1159; xvi, no. 22, 66.

(14) *Recueil*, ii, no. 551: «alan parlle de pluseurs dont les unes sont si jeunes que bonnement ne seroit la lignee par elles si briefvement trouuee comme mes amis et soubgiz le desiroent».

(15) *Catálogo*, éd. CASTRO, xv, no. 970, xvi, no. 1104; CASTRO, *Carlos III*, p. 116-7.

f. 1. — Résumé des recettes en argent et en nature pour financer le voyage.

f. 2-6. — Le prix des victuailles et des provisions pour les navires, et des listes d'approvisionnements et d'équipements.

f. 7. — Dépenses pour faire un petit baleinier qu'on ne prit pas finalement.

f. 8. — Dépenses pour faire une « chambre » pour Juana de Navarre sur la « barche » de Jean Maloin, et quelques dépenses encourues en arrivant en Espagne.

f. 9-14. — Dépenses quotidiennes pour le voyage d'aller, la période d'attente en Espagne et à Bayonne, et puis pour le retour.

f. 15. — Listes de noms de ceux qui accompagnèrent Lesnerac et de l'équipage ainsi que des détails de paiement qu'on leur fit.

f. 16. — Dépenses encourues par Thomas Roux pendant le voyage de San Sebastián à Pamplona.

f. 17. — Dépenses encourues par Roux à San Sebastián et par Regnier de Saint-Liz en accompagnant le connétable de Bayonne à Saint-Jean-Pied-de-Port.

f. 18. — Conclusion des comptes, septembre 1386.

Que peut-on apprendre de ces documents au sujet des navires qui formèrent la petite flottille qui partit chercher la future duchesse ?

Tout d'abord il semble qu'on eut l'intention d'envoyer deux vaisseaux qu'on appelle « barches » et deux baleiniers, dont on précise qu'un était petit. On abandonna rapidement l'idée de prendre le petit baleinier et ce furent deux barches, dont l'une se nomme « la grant barche » et un baleinier dont Denis le Peletier se chargea, qui firent le voyage. Ce dernier vaisseau transporta un équipage de 43 hommes et on peut supposer que c'était un navire qui jaugeait 50 à 100 tonneaux à peu près s'il se conformait aux niveaux contemporains (16). Normalement les barches (barques, barges) étaient de dimensions à peu près semblables, il en existe une confirmation puisqu'on chargea le vaisseau de Lesnerac de 36 muids de sel (qui équivalent à 36 tonneaux de vin), qu'on allait vendre pour soulager les frais du voyage. Les comptes indiquent aussi que l'équipage des trois navires, y compris des chevaliers, des écuyers, des « gentilz hommes d'armés », des arbalétriers et des

(16) TOUCHARD, *op. cit.*, p. 101-2 et cf. D. BURWASH, *English Merchant Shipping 1460-1540*, Toronto U.P., 1947, p. 181.

pages ainsi que des marins, comptait au moins 156 hommes (17). Comme 44 de ces hommes étaient sur le baleinier, il en restait 112 à peu près sur les deux autres navires pour le voyage d'aller. Même si on n'a pas tous les noms de ceux qui firent le voyage, et la liste telle qu'elle est comprend beaucoup de gens qui n'étaient pas marins de leur métier mais plutôt membres de la maison ducale qu'on envoya accompagner la future duchesse, ces chiffres n'indiquent pas que les équipages des vaisseaux étaient très grands (18). Bien qu'il fallût, évidemment, tenir compte du fait qu'au voyage de retour il y aurait plus de passagers — à savoir Juana et sa suite — il faut supposer que les vaisseaux n'étaient pas remarquables. Il existe pourtant la possibilité que l'un des vaisseaux fût bien grand, à en juger par les normes contemporaines.

Au mois de janvier 1386 Lesnerac avait reçu une très grande somme d'argent, à savoir 1250 l. « pour la fazcon de sa barge » (19). Dans ses comptes comme on l'a déjà constaté, il fait allusion à « la grant barche ». Il est bien probable que ce vaisseau était le navire qu'on appelait plus tard « Katharine de Nantes » qui jaugeait 300 tonneaux, et au moyen duquel le duc fit du commerce à son profit pendant quelques années, tout en le louant à bail à une série de capitaines et d'officiers ducaux (20). Il est donc à regretter que dans ses comptes Lesnerac ne fit pas mention des navires de sa flottille selon le nom mais plutôt selon le modèle ou selon le nom des capitaines ou des autres officiers. *A priori*, on peut supposer que pour une mission aussi prestigieuse que celle entreprise en 1386, le duc voulait faire bonne impression en envoyant un navire tout neuf et imposant, pour chercher sa future épouse. Des problèmes de construction peuvent expliquer en partie le retard qu'on éprouva avant de conclure définitivement l'alliance, mais le fait qu'il fallut construire une chambre spéciale pour Juana sur ce vaisseau en été 1386 suggère qu'on ne le construisit pas d'abord pour cette mission. Il est donc impossible d'être sûr que Lesnerac prit la Katharine comme son vaisseau amiral, cependant on peut suivre l'his-

(17) cf. TOUCHARD, p. 102-3.

(18) M. MOLLAT, *Le commerce maritime normand à la fin du Moyen Age*, Paris 1952, p. 345, constate que les sauf-conduits anglais au quinzième siècle autorisaient 15 à 20 marins à peu près pour un navire de 60 à 100 tonneaux, 40 pour 200 tonneaux et 60 pour 300 tonneaux. Mais au quatorzième siècle les barches de 50 à 70 tonneaux pouvaient avoir des équipages de 45 ou même plus (Public Record Office, Londres, E 101/40/36, détails de la flotte de Richard, comte d'Arundel, 1387).

(19) Archives départementales de la Loire-Atlantique (A.L.A.) E 206 n° 5. Il était possible, d'habitude, d'obtenir un navire d'une grandeur moyenne pour 100 l. environ (Touchard, p. 139n).

(20) TOUCHARD, p. 44.

toire de ce navire pendant plusieurs années durant cette période (21).

Au moment où commencent les comptes de Lesnerac deux barches étaient au Croisic ou à Batz et le baleinier était à Nantes. Les préparatifs étaient peu avancés mais grâce aux comptes on saisit l'impression très vive de l'urgence soudaine avec laquelle on accéléra les affaires. Une fois chargé de mener l'expédition, Lesnerac fit organiser tout de suite les stocks de provisions à Nantes et aux environs, au Pellerin, aux pays de Rays et aux environs de Guérande et du Croisic. Le 20 juin il quitta Nantes dans un baleinier chargé de cargaison pour descendre le courant jusqu'à Saillé et le Croisic, mais la plus grande partie de la cargaison était destinée à être chargée sur les barches au Croisic que l'on fit passer en escaffes. Il fallut, par exemple, nettoyer le blé qu'on obtint à Nantes, puis le moudre pour en faire de la farine avant de le livrer à la Fosse pour être transporté en tonneaux achetés à cette fin (22). Parmi les dépenses nécessitées par le transport, il y avait des paiements à Jeanne de la Sarzaye qui avait assumé le rôle de gardienne de l'escaffé dans laquelle on transporta le blé. On acheta aussi le pain en plusieurs endroits, y compris Couëron et Guérande. On mit une partie de ce pain et de l'eau douce dans des pipes pour le voyage. On prit plusieurs types de vin, on acheta onze pipes du prévôt de Vertou ; la cave du duc à la Tourneuve à Nantes fournit quatre pipes de vin angevin et l'on fit de nombreuses petites dépenses en charroyant ces produits à la rive afin de les transporter en escaffé de la Fosse, de Couëron, du Port de la Garenne à Guérande et d'ailleurs. Il en fut de même pour la viande et le poisson procurés pour le voyage.

Les aliments principaux étaient le bœuf, le porc salé ou le lard et le poisson séché. On acheta douze « beuffx gras » à Jean Dangers à 3 l. chacun, mais il fallut en jeter cinq dans la mer car ils s'étaient putréfiés. On acheta encore onze « beuffs » à 2 l. chacun du terrouer de Guérande et 28 flèches de lard variées ainsi que d'autres quartiers de viande salée et quelques petits oiseaux (23). On se procura 300 livres de poisson séché au Pellerin, et on varia les menus au début du voyage tout au moins, grâce aux maquereaux. On embarqua également une certaine quantité d'épices et de condiments ainsi que d'autres aliments essentiels comme 60 livres de beurre, un pipe d'haricots, 8 fromages, 6 livres

(21) cf. S. de LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, *La marine bretonne aux XI^e et XVI^e siècles*, Nantes, 1887, p. 14-15.

(22) A.L.A., F. 206 n^o. 4, f. 2, « Item pour cuver et netaier led. ble a meytie au molin et le randre en farine a la fousse de Nantes dedanz le scaffe qui le porta, 18 s ».

(23) *Ibid.*, f. 4; les oiseaux s'appelaient *chastriz* — une variété de merle.

d'amandes et deux livres de riz (24). Faire avancer des bateaux même légers chargés de cargaison le long de la Loire, aux hautes eaux des marées, ce problème fut résolu par des paiements faits à trois hommes «qui furent a nager le ballinier au departir de Nantes jusques à Saillé», puis à Mace Guenandeau et quatre compagnons «qui furent mis à nager et mener les dites escaffes a fin de les haster quar le vent estoit contrayre», démonstration d'un art du Moyen Age dont on ne connaît que fort peu (25). Les derniers jours avant le départ de Lesnerac plusieurs ménagères des environs de Guérande et du Croisic furent chargées de faire du pain que l'on prit à bord le 24 et 25 juin.

Et pour l'équipage qui partit le 26 juin? Le capitaine, Pierre de Lesnerac, connétable de Nantes était membre d'une famille du pays guérandais, tristement célèbre dans certains quartiers car on prétendait qu'un Lesnerac avait tué traîtreusement Charles de Blois après la bataille d'Auray. Certains auteurs modernes ont même identifié ce traître avec Pierre lui-même, mais, selon une tradition du quinzième siècle, l'homme dont il s'agissait s'appelait Charles (26). Quoi qu'il en soit, Pierre avait certainement reçu des témoignages de bonnes grâces ducales dès 1371. Au cours des dernières années qui précédaient sa mission il semble avoir acquis un rôle prééminent dans l'administration

(24) Les fromages coûtèrent 22 s 6 d, le beurre 60 s, les haricots 60 s, les amandes 14 s, le ris 5 s, le poivre 8 s, les maquereaux 6 l. pour un millier, 300 livres de poissons sec 17 l. 10 s. Voici quelques prix relevés dans les comptes de Lesnerac:

f. 2	Fèves (un pipe, 60 s)
Blé (un tonneau, 8 l.)	Amandes (un livre, 2 s 6 d)
Pain (par pièce, 3 d)	Riz (un livre, 2 s 6 d)
Vin de Vertou (un pipe, 4 l.)	Poivre (un livre, 8 s)
Vin de Guérande (un pipe, 3 francs)	Gingembre blanc (un livre, 16 s)
f. 4	Sucre roset (un livre, 12 s)
Bœuf (par pièce, 60 s)	Quenelles (un livre, 16 s)
Lard (par pièce, une livre)	Poudre dypocras (un livre, 16 s)
Chastriz (par pièce, 6 s)	f. 9
Viande salée (par pièce, 14 s 4 d)	Sardines (un millier, 60 s)
Poisson séché (le livre, 14 d)	Pomade (un pipe, 2 francs)
Maquereaux (un millier, 6 l.)	Merluz (par pièce, 5 s)
f. 5	Mullez (une douzaine, 3 s 4 d)
Fromage (par pièce, 3 s 9 d)	Merlanz (par pièce, 6 d)
Beurre (un livre, 8 d)	Congre (par pièce, 4 s 6 d)

(25) *Ibid.*, f. 5; cf. N.ORME, *Early British Swimming, 55 BC - AD 1719*, Exeter, 1983, p. 22-45.

(26) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1F 1003 f. 118; cf. Jean FROISSART, *Chroniques*, éd. S.Luce et al., 15t., Paris 1869-1975, vi. p. lxxiv.

ducale; il maintint son service loyal jusqu'à sa mort en 1392 (27). Quant à ses autres compagnons, les personnages les plus importants en 1386 étaient Geoffroy de Poulglou, Patry de Châteaugiron et Maître Robert Brochereul, secrétaire, futur chancelier du duché. Tous les trois, comme Lesnerac, avaient des liens étroits avec le duc qu'ils allaient représenter aux négociations finales à Navarre en tant que membres de son hôtel et de son conseil (28). Ils furent accompagnés d'autres personnes qui avaient des titres similaires — (Bonabé de Tréal, Regnier de Saint-Liz, Laurens Coupegorge) — ou étaient destinés à des fonctions élevées comme Petit Guion, Armel de Châteaugiron, fils de Patry (29). Tels étaient les hommes chargés d'aller à Pamplona, d'accompagner la princesse Juana à Saint-Jean-Pied-de-Port et à Bayonne, de faire bon accueil aux dignitaires navarrais, de préparer des cadeaux convenables et de faire valoir les navires aux visiteurs bien informés comme Marcus Jourdain, amiral de Navarre. (30).

Les comptes sont peu précis sur les marins de carrière qui accompagnèrent Lesnerac. Le vaisseau dans lequel le connétable prit la mer est parfois appelé sa barge, parfois il est dit le vaisseau « de monssour Jehan Maloin et doudit connestable » ou celui de Jean Maloin. Il semble bien que Maloin fut le capitaine, son nom étant associé à celui de Lesnerac dans des lettres envoyées aux autres membres de la mission. Il joua un rôle prépondérant dans la résolution d'un délicat problème ouvrier relatif aux paies des marins du baleinier. Maloin reçut aussi 200 francs pour la part qu'il prit dans le voyage, le même taux de paie élevé que Mons. Patry de Châteaugiron, avec lequel il partagea certains devoirs diplomatiques (31). Des marins, on nous fournit le nom

(27) *Recueil*, i. n° 177; ii. nos. 428, 593, 641, 835-6; A.L.A., E 1227 pour des documents relatifs à la seigneurie de Lesnerac de 1360, que tint Robert, puis Guillaume de Lesnerac pour la plus grande partie de la vie de Pierre (cf. *ibid.*, B 1450).

(28) *Recueil*, Index pour ces hommes. En 1385 Patry promit qu'il retournerait de Castile à la demande du duc lorsqu'on lui accorda la permission de mener des hommes d'armes hors du duché (A.L.A., E 143 n° 11). *Catálogo*, éd. CASTRO, xv. nos. 1129, 1159; xvi, nos. 22, 294; xviii, nos. 684-6 pour Brochereul et Poulglou dans Navarre 1385-6.

(29) *Recueil*, Index pour ces hommes sauf pour Regnier de Saint-Liz.

(30) A.L.A., E 206 n° 4 f.9, paiement pour 2 aulnes d'étoffe donnés à Marcus Jourdain « amiraut du roy de Navarre pour sa peine daller par de vers le roy pour haster le fait et nous en apportent remission... pour ce que il ne vouloit prendre argent ».

(31) *Ibid.*, f.8, « pour le fait de la chambre de madame faite et ordenee en la barge de monssour Jahan Maloin et doudit connestable »; f.9, paiement pour Ferrando, un messenger, de s'acquitter des lettres de Maloin et de Lesnerac à Pamplona; f.12, contrat; f.15, paies.

probable de deux maîtres : Denis le Peletier qui commande le baleinier et Hervé Chauvete (ou Chamiete) qui commanda probablement la deuxième barche (32); et de l'équipage le nom d'un certain Jean Bouchard, qui reçut la paie la plus élevée (13 1/3 francs), peut-être de la famille célèbre de Guérande (33). Mis à part les paies différentes, on ne distingue pas la fonction des hommes d'équipage; le professionnel dont il faut noter la présence, c'est Hervé l'Arbalétrier. Il y avait aussi un certain nombre de messagers ducaux qui transmettaient non seulement les messages au roi de Navarre mais aussi, par voie de terre, à Jean IV dans le duché (34).

Comme on l'a déjà constaté, le voyage à San Sebastián semble s'être passé sans incidents sérieux, le frère Geoffroy Rabin étant monté à bord des vaisseaux pour leur donner la bénédiction avant leur départ au Croisic, seul petit inconvénient, on arriva en vue de la terre à Bermeo, à quelque 60 km à l'ouest de San Sebastián. On ne sait si cet incident fut le résultat d'une erreur de navigation ou des vents et des courants dominants, mais le fait qu'on prit à bord un pilote peut faire prévaloir la première explication (35). De toute façon, les marins purent vite régler les affaires et on gagna San Sebastián avant le 30 juin. La première partie de la mission fut promptement achevée mais ensuite les affaires ralentirent. On envoya un messager à Charles II à Pamplona et puis une délégation menée par Geoffroy de Poulglou et maître Robert Brochereul, sénéchal de Nantes. Pendant leur absence, entre le 10 et le 12 juillet on se rendit par mer de San Sebastián à Bayonne où l'on s'arrêta, d'abord à ce qu'on appelait Port Breton, situé dans l'estuaire de l'Adour avant d'être conduit par le pilote jusqu'au port de Bayonne lui-même. Les navires devaient y rester amarrés pendant les six semaines suivantes, un retard qui semble avoir causé une certaine frustration parmi les membres de l'équipage du baleinier (36).

(32) *Ibid.*, f.12, 15.

(33) *Ibid.*, f.15 (cf. TOUCHARD, p. 44, 125; *Recueil*, i. n° 357; ii. 751).

(34) *Ibid.*, f.4 (Hervé); les messagers y compris Hennequin (f.8), Perrinet (f.8), qui fut envoyé de Pamplona au duc dans le duché, Jean Legalais (f.9), Ferrando (f.9), et Jean Chesnaie (f.10). Alfonso qui fournit les clous à Guérande (f.3), fit partie aussi de l'expédition (f.15).

(35) *Ibid.*, f.15, «Item fut paie a frere Geffroy Rabin qui alla dedanz les vesseaulx, 6 francs» f.8, «Premierement le jour Saintz Pierre et Saintz Poul (29 juin) que lesdiz vesseaulx armerent devant le havre de Vermeou pour le salaire dun lomentz que vendrent o un bateau, 1 franc». Il semble qu'on ne sache que peu au sujet de l'art de naviguer en Bretagne à cette époque mais cf. MOLLAT, *Le commerce maritime normand*, p. 349-355.

(36) On acheta un bœuf à San Sebastián le 9 juillet et le 12 juillet on paya 6 francs «pour dous lomenez qui vindrent du port breton pour conduire et mettre les barches hors des dangiers jusques au port de Beonne» (f.8).

A la fin d'août, la nouvelle de l'arrivée imminente de la princesse commençait à circuler. Juana gagna Bayonne le 25 août et plusieurs Navarrais, y compris son frère, le futur Charles III, vinrent inspecter les navires le 27 août (37). Deux jours plus tard on les déplaça à Cail Breton, endroit plus en aval et on commença les derniers préparatifs pour remonter le navire pour le voyage de retour. Les affaires se conclurent vite. Le 2 septembre l'abbé de Monreal, Pierre Godeile, secrétaire du roi de Navarre, célèbre une cérémonie de mariage à la cathédrale de Bayonne en présence de Charles II et des représentants du duc; puis le 4 septembre les navires déradèrent finalement pour quitter le Cail Breton et, à l'aide encore une fois de pilotes, ils allèrent en aval par «le Boucquau de Beonne» pour gagner le large et continuèrent jusqu'au Croisic. Une simple cérémonie, le 11 septembre, à Saillé, conclut l'alliance solennelle de Jean IV et de l'infante et la mission de Pierre de Lesnerac se termina (38).

Pour terminer cet exposé je voudrais faire quelques remarques sur trois autres aspects du voyage: les conditions matérielles de la vie à bord des navires en été 1386, les aspects cérémoniels de la mission, les dépenses. Sur les conditions à bord du navire, il convient de faire quelques observations sur la nourriture et les facilités. Comme on a déjà remarqué, les navires étaient chargés dès le début de l'expédition d'une grande variété d'aliments de base, dont les comptes fournissent des renseignements précieux au sujet des prix, mais on ne sait ni le poids des pains ni des quartiers de bœuf et on ne possède pas non plus la connaissance exacte des mesures de capacités dont on se servait tant pour les liquides que pour les matières sèches. Il est donc impossible d'estimer la valeur calorifique de la nourriture fournie (39). Comme le voyage prévu n'allait pas durer très longtemps le fait que la nourriture fournie pour Lesnerac et ses compagnons ne comprît que le pain, la viande, le poisson et le vin et une absence totale de fruits et légumes à

(37) *Ibid.*, f.13, un franc payé «au Galais qui ala a Saint Jouhan du Pie des Portz pour savoir quant madame seroit preste a venir» (23 août) et 40 l. 5s et 13 francs dépensés le 25 août «que madame arriva a Beonne» (*Ibid.*); 15 l. 2s 6d et 6 francs furent dépensés le 27 août «quant mons. Charles de Navarre et les gens du roy vindrent dedanz les barches pour voers la chambre de madame» (*Ibid.*).

(38) CASTRO, *Carlos III*, p. 117; «Item pour les lomentz qui conduirent et mistrent hors les vesseaulx a sen venir du Caill Breton et passer le boucquau de Beonne, 12 florins» le 4 septembre, f.14).

(39) cf. Michael PRESTWICH, Victualling Estimates for English Garrisons in Scotland during the Early Fourteenth Century, *English Historical Review*, lxxxii (1967), 346-53; BURWASH, *op.cit.*, p. 72-76 discute des mesures sur le plan du ravitaillement au quinzième siècle. Elle cite les lois d'Oléron, article xviii, qui constata que les marins bretons «ne doivent avoir que esquysine le jour par la raison quilz ont buuraige en alant et venant» (p.75).

l'exception des haricots, ne doit pas trop nous inquiéter. Bien qu'il eût une caisse de charbon à sa disposition ainsi que plusieurs marmites en métal et deux trépieds, on peut supposer que la plupart des repas pris à bord étaient froids. Une fois les navires amarrés à Bayonne, il n'est pas étonnant que les détails des dépenses quotidiennes pour l'achat et la consommation de nourriture indiquent une variété beaucoup plus grande. Malgré la quantité considérable de viande qu'on prit à bord au départ on acheta encore du bœuf et de petits oiseaux à San Sebastián et le bœuf resta comme nourriture principale pendant les longues semaines à Bayonne. Mais, en tant que bons Bretons ils consommèrent une variété de poisson beaucoup plus grande que celle qu'on prend ordinairement : des sardines, des harengs et, lorsqu'il y avait des invités, on prépara même des coquillages, du merlan, de la merluche et un congre, du moins pour les membres les plus importants de la délégation. Comme première boisson, outre le vin, on buvait de la pomade. Bien qu'il ne soit pas possible de constater précisément ni les quantités de vivres qu'on acheta, ni la quantité qu'on en consuma, j'ai l'impression que pendant le long séjour à Bayonne (en particulier, au mois de juillet et d'août), les compagnons de Lesnerac montrèrent une préférence sensible pour les fruits de mer. Il me semble aussi que le coût de la vie était plus élevé que dans le duché — problème qu'on continue à rencontrer, pour la plupart, lorsqu'on voyage à l'étranger (40).

Les comptes indiquent aussi des différences de nourriture selon les groupes sociaux, selon la région et les saisons. La nourriture fournie aux membres supérieurs de la mission était beaucoup plus variés, plus coûteuse que celle destinée aux marins ordinaires, et lorsque la princesse allait à bord on peut croire qu'il fallait pourvoir à ses goûts délicats. Si l'on compare avec les épices dont on a déjà fait mention pour le voyage d'aller — du poivre, du gingembre blanc et ordinaire, et de diverses sortes de sucragés (*sucré rose*, *poudre dypocras*) — il est significatif de constater qu'on acheta davantage de moutarde, d'oignons et d'ail. Certains y trouveraient un contraste entre les goûts bayonnais ou espagnols ou bretons, mais ces achats ont aussi pour cause la saison plus avancée de l'année (41). Ce qui est encore plus

(40) *Chastriz*, qui coûtèrent 6s chacun en Bretagne (f.4) et qui coûtèrent 11. à San Sebastián (f.8) et du bœuf qui coûta 41. 3 s 4 d pour un quartier ou plus. 2 milliers de sardines (sardilles) coûtèrent 61. et 2 pipes de pomade coûtèrent 4 francs (f.9), deux douzaines de moules coûtèrent 6 s (f.16) et 4 merluz 20 s, 12 merlanz 6 s et le congre 4 s 6 d.

(41) Il est certain qu'on cultiva les oignons et l'ail en Bretagne au quatorzième siècle (cf. P.R.O., E 101/174/4 et 5, 175/1 et 4, 176/9 etc., comptes de Giles de Wyngre-worth, trésorier de Bretagne, 1359-62), mais il convient de noter les différences de goût entre les pays. On achète aussi de l'huile pour cuisiner. On ne sait pas, quelle quantité des

significatif d'un goût plus délicat c'est que l'on ne se contente pas de pain ordinaire avant de quitter Bayonne, mais l'on fit aussi de la pâtisserie (*pour la faczon des patez farine et poudres*). On décanta aussi du vin dans des bouteilles pour en offrir à Juana et à son entourage « et es autres gens de bien ». De la même façon ceux qui firent le voyage de San Sebastián via Tolosa à Pamplona ne se privèrent pas et ils consommèrent de « la langue de boëff », du coquillage, du pain blanc et de la soupe (42).

On connaît peu de choses sur l'hébergement à bord, mis à part les détails relatifs à la chambre de Juana. On employa sept charpentiers pendant vingt-quatre jours ouvrables pour la construire. La chambre semble avoir compris une charpente en bois à laquelle on attacha une couverture de toile et de filet car on acheta plus de 300 clous ordinaires et 2000 « clous de tache... pour coudre le treillis », ainsi que de la cire, de la résine et de la graisse, destinées probablement à imperméabiliser la couverture. La chambre était située, paraît-il, sur le pont sans doute attachée au pont arrière, à la poupe ou à la passerelle du vaisseau de Lesnerac. Bien qu'on eût fait certains préparatifs avant de quitter la Bretagne, on acheta à Pamplona l'ameublement et une partie du bois dont on se servit pour la construction (43). Quant aux autres ustensiles, assiettes, bols et soucoupes en étain, ils étaient destinés probablement à l'usage des membres de grades supérieurs de la mission, tandis que 60 bols en bois quoique « de la plus belle » et de la poterie de terre étaient destinés évidemment à l'usage de l'équipage (44). On n'acheta pas moins de 24 aulnes de toile « pour faire toailles et davantaux pour les cuisiniers » à Guérande, les cuisines furent équipées de tables, bols et autres articles (45). Parmi les articles pris à bord il y avait six

provisions chargées en Bretagne, n'était pas consommée au début de septembre ; beaucoup des épices les plus chères et des vins de meilleure qualité devaient être destinés à la princesse et à sa suite.

(42) On acheta une pipe de vin à Bayonne le 25 août « et baillee par boteilles es gens de madame et es autres gens de bien » (f.13) ; un dîner à Tolosa pour Jean Maloin et ses valets coûta 64 s (f.17).

(43) « 12 grandes planches pour tables et pour paner sur le tillac (= pont) qui estoit brae en la dicte chambre achate a Pampelune » (f.8) ; cf. Burwash, *op.cit.*, p. 76-77 qui cite l'exemple presque contemporain d'une chambre dressée pour Henri, comte de Derby, futur roi Henri IV d'Angleterre, en raison de ses voyages en Prusse pendant les années 1390.

(44) Les « escuelles de boays... de la plus belle » coûtèrent 22s 6d, 6 *platz*, 12 *escuelles* et 12 *sauciers destain* coûtèrent 71. 10 s, 6 *grand gorbeill* (corbeils) coûtèrent 5s, tandis que la poterie de terre coûta 13s 6d (f.5).

(45) *Ibid.*, f.5 où « 10 verges de linge pour fere toailles es mariniers » coûtèrent 40s ; 24 aulnes de *quenevaz*, 2 francs ; 2 *paelles de fer* et 2 *tropiers* coûtèrent 22s (f.5).

lanternes ainsi qu'une provision de bougies, trois flambeaux de cire qui pesaient 4 livres chacun, trois qui pesaient 2 livres chacun et quatre «menuz fambleaux de cyre» et le charbon dont on a déjà fait mention (46). Quant aux armements, bien qu'on puisse supposer que les hommes d'armes amenèrent leurs armes avec eux et que plusieurs arbalètes furent munies de cordes et de pieds de support, l'article le plus original était un canon fort petit certainement, car on n'acheta qu'une livre de salpêtre et une demi-livre de soufre pour «refreschir les pouldres» qu'on avait achetées peu avant. Bien que ce ne soit pas la première allusion à l'usage d'armes à feu à bord d'un bateau, c'est la première fois que je le rencontre à propos de la Bretagne (47).

Quoiqu'on n'ait pas d'inventaire complet des installations à bord des navires, on est bien porté à croire qu'on y vécut de façon assez primitive et à l'étroit, d'autant que pour le voyage de retour on transportait quelques chevaux (48). Il n'est donc pas étonnant que, lorsque les navires furent amarrés quelques semaines, certains membres de la partie diplomatique prirent domicile à terre, où on avait loué une maison, et que la plupart des équipages logèrent en ville, pour ne laisser qu'un équipage réduit à bord. Aussi les dépenses quotidiennes pour la nourriture achetée à Bayonne évoluèrent considérablement suivant le nombre de personnes désormais à bord et la nature des achats. On se procurait certains aliments, comme le pain chaque jour, mais d'autres nourritures, tels des quartiers de bœuf, ne se consommaient qu'en plusieurs jours (49). Les difficultés de la livraison des provisions à l'équipage du baleinier posèrent un problème particulier — qui fut résolu le 11 août lorsqu'on passa un contrat où il en fut convenu que le maître devait recevoir 5 francs par jour pour couvrir les frais de son équipage (50). Cela mit fin à un sujet de plainte des marins,

(46) *Ibid.*, f.5. Est-ce que les *rouarrees de buche*, qui coûtèrent 66s étaient du comestible pour la cuisine aussi? Le charbon coûta 15s et encore 5s pour le «fust» dans laquelle on le mit. 100 livres de bougies coûtèrent 100s.

(47) *Ibid.*, f.4, «Item pour une livre de salpestre et demie l. de soufre achate de Robinet Le Spicier pour refreschir les pouldres de quenon, 12s». C. de LA RONCIÈRE, *Histoire de la marine française*, 6t. Paris 1899-1930, i. 417; ii. 490; RUSSELL, *English Intervention*, p. 230 pour des canons sur des galées castillanes pendant le quatorzième siècle. Deux bêtes de chargè amenèrent «harnois» de Saillé au Croisic (f.5).

(48) *Ibid.*, f.14, «Item pour xij planches qui furent achate pour faire les mangeours pour les chevaulx en une les barches», 2 septembre.

(49) Les dépenses du 14 juillet au 21 juillet sont typiques: 21. 5s 4d, 51. 1s 4d, 21. 17s 10d, 71. 18s 8d, 16s 6d, 3s, 21s 4d, 131 2s 7d (y compris 2 quartiers de bœuf achetés pour 11 francs). On paya 4 francs pour louer une maison à Bayonne pour Maloin et le connétable (f.17).

(50) *Ibid.*, f.12.

mais il exista pourtant encore un danger, la maladie. La courte traversée de trois jours au nord-est de l'Espagne ne fut guère assez longue pour causer une privation sérieuse, mais les longues semaines d'attente à Bayonne en plein été provoquèrent la maladie. On dut payer le logement de certains malades qui prirent domicile en ville parce qu'il «bailloit et queroit les chouses necessaires pour plusieurs malades qui estaient en son ostel des compagnons des vesseaulx», mais on ne précise pas la nature de la maladie (51). Celle-ci a pu être provoquée par la nourriture contaminée — n'oublions pas qu'on dut jeter du bœuf à la mer — ou bien par le changement de nourriture et de climat, ou par les excès de table; on ne peut pas le savoir.

Les dépenses somptuaires du voyage ne nous retiendront guère. Dès le début on avait mis l'accent sur l'aspect diplomatique du voyage. Lorsqu'on sut que le but était atteint et que la princesse retournerait au duché, on acheta force bannières pour la grande barche et une bannière herminée à la petite barche; on acheva les préparatifs pour la chambre de Juana. Les chevaux embarqués à Bayonne étaient sans doute destinés à tirer son carosse, moyen de transport normal pour les femmes de qualité à cette époque (52).

En conclusion, on peut faire quelques remarques sur les dépenses engagées pour le voyage. Au début de ses comptes, Lesnerac accuse réception de 3315 francs en espèces et de 36 muids de sel. Pour le sel, on en troque à San Sebastián contre cinq milliers 33 livres de fer, et vend ce qui reste pour 55 francs à Bayonne (53). Le montant de ces transactions et d'autre somme d'argent reçu, soit à Lesnerac à payer l'équipement des navires au mois de juin, et à couvrir les frais encourus pendant le voyage, la paie des équipages, les dépenses des délégations qui allèrent à Pamplona et d'autres imprévus. Lesnerac ne fut pas chargé de régler les paies de certains représentants diplomatiques qui firent partie de la mission, mais il paya des frais légaux, des frais de pilotage, de mouillage et de douane et aussi l'achat de sauf-conduit

(51) *Ibid.*, f. 14.

(52) cf. MORICE, *Preuves*, ii. 659, «Item je donne a madite compagne quatre chevaux pour son char et sept pour son chariot ensemble o leur trait» (testament de Jean, vicomte de Rohan, 1396).

(53) «Item autre recepte pour 36 muiz de sel qui furent mis du sel de mons. (le duc) en Baz par le receveur de Baz de dans la barche dud. Pierot par le commandement de mondit seignour du quel fut vendu partie et troque o fer a Saint Sebastian, a savoir est o V. millier xxxiiij livres de fer quiel est en Baz et lautre partie du sel fut vendu a Bayonne par Mahe Callou, la somme de lv francs» (f. 1). La monnaie dans les comptes est comme suit: la monnaie de compte fut la livre bretonne (= un franc); moutons (4 moutons = 5 francs); florins (1160 florins = 760 francs, ou un florin = 13s 1d).

(54). Parmi les dépenses faites sur son ordre par Thomas Roux et par Regnier de St-Liz au cours des voyages par voie de terre, il y avait des frais pour des guides et des mulets pour le trajet de San Sebastián à Pamplona et pour les chevaux qu'on loua pour le voyage de Bayonne à St-Jean-Pied-de-Port où Charles II avait fait venir Lesnerac. Il n'était pas chargé de payer certaines dépenses de location de barches (55). Le résultat de ses comptes montre qu'on lui devait 20 francs, mais, il lui fallait aussi tenir compte du fer qu'il avait acquis et de vin qu'on n'avait pas bu. En tout il dépensa 3396 francs (56).

Les voyages maritimes destinés à chercher des futures mariées eurent lieu fréquemment à la fin du Moyen Age. Juana elle-même devait entreprendre un voyage semblable en 1403, lorsqu'elle a traversé la Manche pour épouser Henri IV, roi d'Angleterre. On peut également citer le voyage entrepris pour chercher Isabel d'Ecosse, la future épouse du duc François I^{er} (57). De tels voyages purent être dangereux et peu agréables, tel celui de Margaret, sœur d'Isabel, qui épousa le Dauphin Louis en 1436; il fallut alors faire face à des vents contraires et à une flotte ennemie (58). Mais, nous l'avons vu, aucun drame ne survint pendant le voyage de Lesnerac. L'intérêt de ce voyage réside plutôt dans les détails pratiques, dans l'aspect tradition-

(54) Il ne tint pas les comptes pour les salaires payés à Maître Robert Brochereul ni à Mons. Geoffroy de Poulglou; son propre salaire ne fut pas compris dans les comptes non plus. On paya 4 francs à Olivier Levesque «querre le saufconduit a Beonne» (f.8) et 2 moutons «pour la coustume de lancrange desdiz trois vesscaulx» le 7 août (f.11), et Lesnerac paya encore 2s 6d «pour parchemin affaire le sauffconduyte» pour les Navarrais le 9 août.

(55) Lesnerac dénia toute responsabilité pour le fret (frais de transport) des barches à l'exception de 103 francs 3/4 payés à Hervé Chauvete (f.17); «pour le louage de ix mulles qui porterent led. connestable, Regnier de Saint Liz, Jehan le Clauvriier, Thomas Roux, Alain le Cleuz et ij vallez es ij bahutz pour aller de San Sebastian jusques a Pampelune» (ibid.).

(56) Il resta encore 8 pipes de vin à boire — on en déchargea 5 à Barz et 3 furent livrées à la barche de Fon de Lesnerac (f.18).

(57) G.A. KNOWLSON, *Jean V, duc de Bretagne et l'Angleterre (1399-1442)*, Cambridge et Rennes 1964, p. 36, 40. Jeanne de Navarre quitta Camaret le 13 janvier 1403; pour Isabel voir A. de LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, continuée par B. Pocquet, 6t., Paris 1896-1914, iv. 311. Elle arriva en Bretagne au mois d'octobre 1442.

(58) M. THIBAUT, *La jeunesse de Louis XI, 1423-1445*, Paris, 1907, p. 124-126; LA RONCIÈRE, op. cit., ii. 257-8. Regnault Girard qui mena la mission en Écosse laissa une narration complète qui n'a pas encore fait l'objet d'une édition moderne (Bib. Nat., MS. français 17330). Sur le voyage en Flandre de la future épouse de Philippe le bon, duc de Bourgogne, en 1428 voir C.A.J. ARMSTRONG, La politique matrimoniale des ducs de Bourgogne, *Annales de Bourgogne*, 40 (1968), 42 et seq.

nel même du voyage, bien qu'il fût court, et dans les longues semaines d'attente.

Sans négliger l'importance diplomatique de la mission et d'un mariage qui allait prolonger encore de cent années le pouvoir de la dynastie Montfort sur le duché, ce sont les renseignements au sujet des vaisseaux, des équipages, de l'équipement et des provisions qui constituent pour nous l'intérêt et l'importance de cet incident. Si ces renseignements n'avaient été tirés d'une seule source principale, il aurait fallu les rechercher laborieusement dans de très nombreux documents. De manière modeste, ils contribuent également à mieux comprendre les conditions matérielles et sociales de la vie du duché à la fin du quatorzième siècle. Ces comptes fournissent non seulement des renseignements au sujet de la vie de tous les jours d'un marin breton typique mais donnent aussi un aperçu du monde plus raffiné de la cour ducale et de la diplomatie représentées par les officiers de l'hôtel du duc. On découvre aussi une princesse royale dont la dernière demeure — la cathédrale de Canterbury — était bien loin de la Navarre, son pays natal, qu'elle quitta au mois d'août 1386 pour devenir la troisième épouse du duc Jean IV de Bretagne (59).

Michael JONES
University of Nottingham.

(59) cf. A.R. MYERS, *The captivity of a Royal Witch*, *Bulletin of the John Rylands Library*, xxiv (1940), 263-84 et xxvi (1941-2), 82-100 pour quelques aspects de dernières années de sa carrière en Angleterre. Elle mourut en 1437.

Appendice

Le texte entier des trois lettres de Jean IV ici publiées n'était pas à ma disposition lorsque je finissais mon *Recueil des actes de Jean IV, duc de Bretagne*, ii, 1383-1399 (Paris 1983); pourtant ces lettres sont citées dans le supplément à ce volume comme numéros 540A, 540B et 589A. Elles fournissent des détails supplémentaires et importants sur les négociations et les conditions du troisième mariage du duc à Juana de Navarre (dont le transport en Bretagne fut le but du voyage de Pierre de Lesnerac comme décrit ci-dessous). Il faut noter que le numéro 540B est d'une importance particulière. C'est la première lettre connue de Jean IV dans laquelle on emploie la formule « par la graice de Dieu ». Au premier abord il semble que le responsable en soit le notaire, Yvo Tuich, prêtre du diocèse de Tréguier, qui dressa le document mais qui, pour autant qu'on le sache, ne fut jamais employé à faire autre chose dans la chancellerie ducale. Blanchard découvrit un usage plus ancien de la formule par Jean V en 1408 (*Lettres de Jean V*, i xxxiv note 2 et numéro 1041) mais il douta de son authenticité. Il semble que l'on n'ait employé régulièrement cette expression qu'après 1417 (cf. mon *Recueil*, i. 27-28). L'attestation signée de Jean IV est suivie d'une attestation notariale dans laquelle Tuich déclara que lui, il avait été témoin du duc lorsqu'il prit la main de Guillaume Plantarosa pour signifier son adhérence (de la part de son maître) au contrat de mariage.

540 A 1385, 12 avril, Guéméné-Guingamp.

Lettres pour faire connaître à Charles II, roi de Navarre, sa satisfaction à l'égard de la visite de Guillaume Plantarosa, conseiller du roi et maître de son hôtel, envoyé en Bretagne pour organiser le mariage de Juana de Navarre au duc et pour autoriser à Plantarosa de faire savoir au roi les réactions du duc.

A. Archivo General de Navarra, Pamplona, Caj. 173 n° 61, 297 × 195 mm, sur papier scellé au dos avec le signet du duc n° 5.

Treshonoure et puissant prince et montrescher seigneur et frere, Jay receu voz gracieuses et amiables lettres par Guillaume [Plantarosa], vostre conseiller et maistre de hosteil, et encendu la creance quil ma dit de par vous touchant vostre bonne sancte, estat et nouvelles de quoy Je suy tresliez et joyoux touteffois que Je en puis oir bonnes nouvelles, quelles Dieux vuille que soient toudit si tres bonnes comme vous mesme sauriez mielz diviser, et que je vouldroye pour moy mesme et de moy pour ce que vous vouldriez savoir les voz merciez, au

partir de cestes Je estoie en bonne sante de corps, loue nostre seignour, qui par sa grace le vous vuille octrier. Treshonore et puissant prince et montrescher seignour et frere Je vous mectre tant à certes et de tout mon cueur, comme Je pins du grant bien et honour que vous me vouldriez et de la bonne amour et volente que vous avez a moy, touchant le mariage de vostre fille et de moy, comme vostre dit maistre dosteill et autres de voz genz me ont dit de par vous, de quoy Je vous suys atenu a toujours mais, Et tresvoulontiers feroye en ce voz bons plaisirs si ce estoit chose qui peust bonnement estre au plaisir de monseignour le Roy comme sur tout ce Jay plus a plain dit a vos dictes genz, aux quelx vous pour ce quil vous plaise croire et ajouter plainiere foy en ce quilz vous diront de par moy, Et si choses vous plaist que pour vous puisse faire bonnement de me vuillez escripre fiablement pour lacomplir a mon poair. Treshonore et puissant prince et montrescher seigneur et frere le Saint Esperit vous ait en sa sainte et especial garde. Escript a Kemeneguegant le xij^e jour davrill.

Vostre frere, le duc de Bretagne comte de Monfort et de Richemont (1).

(1) De la même main que le reste.

540B 1385, 13 avril, Guéméné-Guingamp.

Lettres qui annoncent la promesse du duc d'épouser Juana de Navarre et qui présentent les termes du contrat de mariage comme négociés avec son procureur, Guillaume Plantarosa.

A. Arch. Gen. de Navarra, Caj. 49 n° 20, 520×311 mm, «con la firma autografa y restos del signet del duque».

Sachent touz que nous Jehan par la grace de Dieu, duc de Bretagne, conte de Monfort et de Richemont, confessons et cognoissons par la tenour de ces lettres que nous avons jure et promis de avoir pour femme et nostre espouse noble dame Johanne fille de tres excellent et noble prince le Roy de Navarre si ensi est qu'elle soit de laage de seze anz ou au desus et saine de toute maladie contagieuse, et de ce avons nous baille nostre foy a Guillaume Planterose, maistre dostel dudit roy et procurour de la dicte dame quant a ce, comme par la dicte procuracion peut apparoir. En cas que les choses a nous promises a cause du dit mariage par noble homme le vicomte de Rohan et noble dame Jehanne de Navarre, sa femme, et par le dit Guillaume Planterose, procurour dudit roy et de noble seignour messire Charles de Navarre, son filz esne, nous seront acomplies, cest a savoir qu'il nous ont promis pour le dit mariage a avoir la some de dous centz mille francs ou la value pour toutes chosses a poier quatre vingz mille francs le jour que nous

lespouserons et quarante mille francs le jour de la Touzsaïnz prochain ensuiant les dictes espousailles. Et pour les quatre vigntz mille francs de demourant le dit roy de Navarre sera tenu a nous faire assiete bonne et souffisant de six mille livres de rente dedanz le temps que nous dirons qui sera competant et convenable et de ce nous baedrons noz lettres, et en cas que dedanz le temps il ne nous seroit la dicte assiete il sera tenu a nous poier la dicte somme de quatre vigntz mille francs largent ou la terre a nostre choys pour acomplissement des ditz dous centz mille francs et de ces choses faire et acomplir le roy de Navarre et son dit filz, de lauctorite du dit roy, son pere, sobligeront par les meillours et plus forte obligacions que lan pourra faire tant de court diglisse comme de court laye. Et avec ce pour ce que la chose ait greignour fermete le dit roy de Navarre fera de celz il peut baille loblignacion de tres noble et excellent prince le roy de Castelle et lors le dit roy de Castelle ne voudroit bailler sen obligacion le dit roy de Navarre sera tenu tant que les choses desusdites soient acomplies de nous bailler et envoier pour ostages sanz enpa (chement) les filz esnez du sire de Luxe, du sire d'Angemont et du viconte de Baigorri. Et par les choses dessus dictes acomplisses nous promectons comme dit est a prendre et prenons de meintenat la dicte dame Jehanne en la persoine de Guillaume Planterose, son dit procurour, a famme sanz jamais avoir autre et le dit procurour u nom de la dicte dame nous a prins a mary en entencion dun consentement mutuel de contracter ensamble mariage de present en cas que les choses et condicions susdites nous soient comme grees et devisees sont acomplies. Et en ampres promectons que si tot comme nous laurons espousee et que nous arons jeu avecques elle de luy bailler et delivrer son douere tel es si souffisant qu'elle et touz les siens en tendront acomptenz selon la coustume de nostre pais, aussi promectons a ce nous obligons en cas que nous arions pour la dicte terre les quatre vigntz mille francs de les emploier et en achater terre en nom de la dicte dame et de ses hoirs jusques a la value des dictes six mille livres de terre et lors nous yrions de vie a trespassement avant la dite dame sanz avoir hoirs de nous yssanz, nous voulons et nous plect que la dite rante ou les quatre vigntz mille francs retournent et soient a la dite dame et a sa ligne, et semble ou la dite dame yroit de vie a trespassement avant que nous sanz avoir hoirs de nous yssanz que la dite rante ou les ditz quatre vigntz mille francs retournent au dit roy de Navarre et a ses hoirs et a ce nous obligons nous et noz hoirs. En tesmoing des quelles choses nous avons ces lettres signe de nostre prive signet et passe de nostre main a plus grant congnoissance. Donne a Quimenet Guegant le xiiij^e jour d'avrill lan mill .iiij. c quatre vigntz et cincq. CE A MERE FERMETE AVOMES CI DESOUZ ESCRIPT DE NOSTRE MAIN NOSTRE PASSEMENT.

PASSE DE NOSTRE MAIN Constat largent ou la terre a nostre choys
LE DUC sanz en partir.

589 A 1386, 29 mai, Nantes.

Nomination de Geoffroy de Poulglou, chevalier, chambellan du duc et capitaine de Saint-Malo, et Robert Brochereul, licencié-ès-lois, comme procureurs pour accomplir les termes du contrat de mariage entre le duc et Juana de Navarre.

B. Arch. Gen. de Navarra, Caj. 60 n° 6, lettres de Charles II, roi de Navarre, à Bayonne, 4 septembre 1386, d'après une copie notariale du 29 mai 1386 par Olivier de Chefdubois, prêtre du diocèse de Vannes.

Jehan, duc de Bretagne, conte de Montfort et de Richemont, faisons savoir a touz que nous confians a plain du bien, sens, loyauté et bonne diligence de nous chers et bien ames et feaulx Gefroy de Poulglou, chevalier, nostre chambellan et capitaine de nostre ville de Saint Mallou, (et) maistre Robert Brocherell, licencié en loys, nostre ame conseiller et seneschal de nos juridicions de leveschie de Nantes, yceulx et chacun avons constitue, ordene et establi et encore ordenons et establisons, noz procureurs generals et messagers specials et lun deulx, quant a prendre par mariage pour et ou nom de nous par paroles de futur ou de present si ils voyent que soit expedient noble dame Johanne fille du roy de Navarre, ycelle prandre et recevoir et amener par devers nous en nostre pays de Bretagne et o pover de prandre et recevoir les promesses a nous promises tant par meuble que heritage, et de ce quils en lun deulx en recevront et acceterount, doner quitance et du parsus que me recevront doner creances comme bon leur semblara et a lun deulx. Et a pover de recevoir, prandre et apporter obligations tant de meuble comme de heritage, et de obliger en nom de nous que ou cas que nous recevrons, prandrions et accepterions aucunes terres ou pecunie a cause du dit mariage, et le cas avendroit que la dicte dame decederoit premier de nous, sans aver aucun enfant procee de nous en elle, nos ou les aians cause de nous serions tenus de rendre la dicte terre ou pecune que a cause de la dicte terre nous auroit este poyee et soluee audit roy et ses heres. Et a pov-(o)ir de recevoir les obligations, ostaiges de personnes, de chasteaulx et en yceulx mettre et instituer gens de par nous a les garder aux despens du dit Roy jusques a l'accomplissement du poyement et assiete a nous promis dudit Roy et de son aise filz ainsin et en la manière que sera devise et ordene par noz diz conseillers queulx sur la foy et amour quils ont a nous de ce les avons encharges. Et generalment de faire toutes les choses et chacune que nous ferions et faire porions si presens estions de nostre personne honorables, utiles et necessaires, pertinentes environ tel cas qui par vroy et leal procureur puent estre faites, grees, promises et expedies combien que cas requiert mandament special ayans et aurons ferme et estable, agreeable et ratifiable tout ce que par noz diz procureur

ou lun deulx sera promis, gree, jure senz esperance daucun rapel. Et o
 pouvoir de jurer en nostre ame les choses honorables et necessaires envi-
 ron le bien et accomplissement du mariage devant dit. Et repromectons et
 jurons en bonne foy par ces presentes signees de nostre main ce tenir.
 Donne en nostre ville de Nantes le xxix^e jour de may, lan mil. ccc. iiij xx et
 siex.

Passé par nous le duc de nostre main.